

DOSSIER DE CONSULTATION

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE AU SIEGE DE
LA Fédération nationale des communes tunisiennes (FNCT)**

DECEMBRE 2025

ARTICLE 1 : Objet

La présente Consultation a pour objet la fourniture et l'installation d'un système de production d'énergie électrique à base de panneaux Photovoltaïques au siège de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes « FNCT ». Elle inclue également l'actualisation d'une étude technique qui servira de base pour la fourniture et l'installation du système susmentionné ainsi que l'obtention des autorisations nécessaires.

ARTICLE 2 : Site concerné

Siège de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes, à Tunis Ville.

ARTICLE 3 : Profil du soumissionnaire

Sont concernés par la présente consultation les entreprises spécialisées dans le domaine de fourniture et installation de système photovoltaïque et agréées par l'ANME pour ce type de mission.

ARTICLE 4 : Connaissance des lieux et conditions de travail

4.1 Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance des lieux, de la nature et des difficultés des travaux à exécuter, de la provenance et la qualité des matériaux et équipements, des servitudes d'exécution des travaux, des conditions locales relatives au climat, aux transports, à la main d'œuvre, etc.

4.2 Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance de tous les documents relatifs à la présente consultation et tous les détails dont il a besoin pour la bonne exécution de son objet mentionné ci-dessus.

4.3 Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance que l'offre soumise en réponse à cette consultation est une offre finale, non passible de modification que par commun accord avec la direction de la FNCT. L'offre présentée ne doit pas contenir la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) puisque le règlement sera effectué en hors taxes (HT) dans le cadre d'une exonération offerte par le ministère des finances.

4.4 Tous les renseignements relatifs aux conditions locales fournis dans le dossier de consultation ou par la FNCT sont donnés à titre d'information et n'engagent en rien la responsabilité de la FNCT.

ARTICLE 5 : Description des travaux

5.1 Consistance

Les travaux demandés consistent essentiellement à fournir et installer un système de production d'énergie électrique à base de Panneaux photovoltaïques et ce, à travers :

- L'actualisation de l'étude technique faite en lien avec le système à mettre en place ;
- L'obtention de toutes les autorisations nécessaires en vue de fournir et installer le système et assurer tous les liens avec les différentes administrations et fournisseurs ;
- La fourniture et installation de panneaux photovoltaïques y compris support de fixation ;
- La fourniture et installation d'une armoire de régulation et de contrôle ;
- La fourniture et installation d'onduleurs convertisseurs ;
- La fourniture et installation des systèmes de protection interne et externe ;
- La fourniture et installation de câblage, des interrupteurs et des disjoncteurs nécessaires, et d'une façon générale tout équipement et service, nécessaire

au bon fonctionnement de l'installation (dossier avec la STEG...etc.).

- La fourniture, pose et mise en service d'un système de monitoring y compris un Ecran téléviseur LED SMART 55", une unité centrale avec logiciel de monitoring de l'onduleur proposé, un module de communication dédié pour le système de monitoring et toutes sujétions

5.2 Détails techniques

a. Principe :

- L'installation va permettre de produire de l'énergie électrique à partir de l'énergie solaire à travers un ensemble de modules PV, de puissance qui permettent de couvrir 100% des besoins du bâtiment.
- L'installation sera réalisée sur la toiture du bâtiment qui comprend 4 étages + RDC.
- Le bâtiment se trouve au centre-ville de Tunis,
- Le coffret électrique et l'onduleur seront installés au RDC à côté du compteur de la STEG.

b. Besoin :

Il est à noter que l'installation servira à fournir de l'électricité pour le bâtiment qui consomme environ 32000kWh/an,

La surface de la toiture est d'environ 150m².

c. Eléments de l'installation :

L'installation comprendra essentiellement :

- Les Modules PV
- Les Supports des modules
- Les Onduleurs
- Le Comptage
- Les armoires de protection
- ...etc.

d. Réseau Électrique :

Le Réseau Électrique existant est celui de la STEG, en Triphasé 400 V-50Hz.

Le calibre du disjoncteur général est 250A 4P.

Le comptage et la facturation est de type BT Non résidentiel.

La référence du compteur est 007697381.

District de la STEG : Tunis ville.

e. Transport et Manutention :

Le transport du matériel, des matériaux et du personnel du soumissionnaire sera à sa charge, sachant que les travaux sont prévus sur toiture qui est à une altitude de 12m environ (4 niveaux)

Le soumissionnaire doit prévoir tout équipement nécessaire, de montage et de manutention, il doit prendre toutes les précautions pour ne pas provoquer des dégâts aux installations existantes (P à C sur la toiture), ni au bâtiment (Façade, toit, ou autres).

La FNCT mettra à la disposition de l'équipe chargée de l'installation un bâtiment pour abri dépourvu de tout ameublement.

ARTICLE 6 : Conditions d'exécution des travaux

6.1 Principe

Tous les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et suivant les meilleures techniques en usage.

6.2 Modification

Aucun changement au projet retenu ne pourra être apporté en cours d'exécution sans autorisation écrite de la FNCT.

Les frais résultants de changements non autorisés, et toutes leurs conséquences ainsi que tout travail supplémentaire exécuté sans ordre écrit, seront à la charge de l'entreprise.

6.3 Choix du matériel

Tout le matériel doit être à l'état neuf, aucun matériel ne sera d'occasion.

Les marques, type et référence du matériel proposé devront être soumis à l'approbation du de la FNCT avant tout approvisionnement ainsi qu'aux services compétents STEG, ANME, etc., en vertu des lois et réglementation en vigueur. (Preuves à l'appui).

6.4 Mise en route

Après achèvement complet du montage, constaté conjointement par la FNCT et le prestataire, le matériel étant prêt à fonctionner, le prestataire procédera à un procès contradictoire avec le représentant du Maître d'Ouvrage et à un examen de la fourniture afin de constater que tout le matériel prévu au marché a été fourni et qu'il est prêt à entrer en fonctionnement.

S'il se révélait au cours de la mise en route des défauts de fonctionnement nécessitant la modification d'une partie quelconque de l'installation ou d'une révision de montage, l'entreprise serait tenue d'y procéder sans délai, sans majoration de prix, et ce jusqu'à fonctionnement satisfaisant.

6.5 Refus

Au cas où les essais ou constatations faites par la FNCT au cours de l'approvisionnement, la fabrication, le montage du matériel et de l'équipement, indiqueraient que le matériel fourni ou que les travaux exécutés ne satisfont pas à l'une quelconque des stipulations du marché, le refus de l'ensemble de la fourniture ou de la partie incriminée pourra être prononcé par celui-ci.

Le prestataire devra alors remplacer cet ensemble ou cette partie de l'ensemble à ses frais, dans les plus courts délais, sans qu'elle puisse prétendre à aucune majoration de prix ou compensation de quelque nature.

6.6 Documents à fournir

Dossier d'exécution

Le soumissionnaire devra présenter avec son offre un dossier d'exécution comprenant :

- 6.5.1 Les notices techniques de tout le matériel à installer ;
- 6.5.2 Une note de calcul de la puissance nécessaire.

Plans de recollement

A la fin du chantier, l'entreprise devra soumettre un dossier minute des plans de recollement au maître d'ouvrage pour avis avant l'édition en quatre (4) exemplaires avec dossier numérique à l'administration.

ARTICLE 7 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux cités en objet est fixé à 90 jours, à partir du lendemain de notification de commencement des travaux.

Article 8 : Cautionnement provisoire

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à trois mille dinars (3000DT).

La caution couvrira la FNCT en cas de défaillance de l'entreprise retenue avant l'établissement et l'approbation du marché.

La caution bancaire doit être livrée par une banque agréée suivant le modèle en annexe, valable durant cent vingt (120) jours à partir du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres.

En application du décret n° 2014-1039 du 13/03/2014 portant sur l'organisation des marchés publics Tunisiens, le cautionnement provisoire est libéré une fois le titulaire du marché est désigné, et ce, compte tenu du délai de validité des offres.

Ce dernier sera appelé à substituer à la caution provisoire, la caution définitive de 3% du montant total du marché en H.TVA (annexe 4) dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la notification de l'approbation du marché.

En ce qui concerne les soumissionnaires non retenus, la caution provisoire ne sera libérée qu'après constitution par le titulaire de la caution définitive dans un délai maximum de 20 jours.

Article 9. Retenue de garantie/Cautionnement définitif

9.1 Le montant du cautionnement définitif

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché en HTVA, augmenté le cas échéant des montants des avenants.

Il doit être constitué selon le modèle prévu par la réglementation dans un délai de vingt (20) jours, à partir de la date de la notification du marché.

9.2 Restitution du cautionnement définitif :

Le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire du marché, ou la caution qui le remplace devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations et ce après expiration d'un délai de quatre mois à compter de la date de réception définitive des travaux par la FNCT. Si le titulaire du marché a été avisé par la FNCT, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par la FNCT.

Le cautionnement définitif sera enregistré et les frais d'enregistrement seront à la charge du titulaire du marché.

9.3 Retenue de garantie

Une retenue de garantie égale à dix pour cent (10%) du montant des travaux exécutés sera faite sur le paiement à la réception provisoire. Cette retenue de garantie s'ajoutera au cautionnement définitif.

9.4 Période de garantie

Le délai de garantie est fixé à une (01) année à partir de la date d'effet de la réception provisoire.

Il est précisé que la période de garantie ne commencera qu'à compter du jour de la réception provisoire des installations en ordre de marche.

Pendant le délai de garantie, l'entreprise devra procéder à ses frais (main d'œuvre comprise) à la fourniture et à la remise en état de fonctionnement de toutes les parties défectueuses.

Elle pourra, à ses frais, procéder au remplacement ou à la modification du matériel ou de certaines pièces en vue de remédier à des défauts systématiques ou des défauts de conception caractérisée.

Tous les travaux incombant à l'entreprise pendant le délai de garantie devront être exécutés dans le plus bref délai possible, en tenant compte des exigences de l'exploitation. L'entreprise sera tenue de prendre toutes les mesures nécessaires, telles que des réparations provisoires, afin de répondre au mieux à ces exigences et, notamment, de limiter autant que possible la durée des périodes d'indisponibilité totale ou partielle du matériel. Si au cours du délai de garantie, l'installation était rendue totalement indisponible, une ou plusieurs fois par des incidents qui ne seraient pas de nature à dégager la responsabilité de l'entreprise, le délai de garantie de la partie incriminée de l'installation serait prolongé d'un nombre de jours égal au nombre de jours où elle a été indisponible.

Si des usures anormales ou des anomalies imputables à l'entreprise sont constatées, les frais de réparation éventuels sont à la charge de celle-ci.

Si au cours du délai de garantie, il a été nécessaire de procéder au remplacement d'un élément pour usure anormale, rupture ou vice de fonctionnement, le délai de garantie ne prendra fin, pour cet élément qu'un an après la mise en service de l'élément de remplacement.

Cette prolongation ne fera pas obstacle ou prononcée de la réception définitive, sauf lorsqu'il s'agira d'un organe essentiel.

ARTICLE 10 : Réception

10.1 Réception provisoire

La réception provisoire sera réalisée après avoir effectué les essais suivants :

- Contrôle du bon fonctionnement de chaque organe de réglage et automatismes de sélection et de commande ;
- Contrôle de l'exécution du câblage et de son repérage ;
- Contrôle du bon repérage des équipements ;
- Contrôle de la conformité de l'exécution par rapport au dossier d'exécution approuvé
- Contrôle du niveau du signal en général.

10.2 Réception définitive

A l'expiration du délai de garantie, il sera procédé à la réception définitive

ARTICLE 11 : Présentation des offres

11.1 La remise des offres se fera en une seule étape et contient les documents indiqués ci-après, répartis en deux groupes et placés dans deux enveloppes séparées, portant respectivement les mentions " Enveloppe A : Offre Technique " , " Enveloppe B : Offre Financière" et " Enveloppe C : documents administratifs".

11.2 Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

11.3 Signature des offres - procurations : Toutes les signatures et paraphes nécessaires à la remise de l'offre seront apposés par le soumissionnaire lui-même ou son représentant dûment mandaté.

A NE PAS OUVRIR
« Consultation N°002 /2025 »
« TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE AU SIEGE
DE LA FNCT »
76, Rue de Syrie – Lafayette – 1002 Tunis

Enveloppe A : Offre technique

Le soumissionnaire est tenu de fournir une Enveloppe des pièces techniques « Enveloppe A : Offre Technique » qui contient :

- Liste nominative du personnel technique que le soumissionnaire compte engager pour la réalisation des travaux accompagnés des CV et des diplômes (annexe 6).
- Liste des travaux similaires réalisés et achevés par le soumissionnaire durant **les années 2020 à 2024.**
- Tableau des détails techniques soigneusement rempli avec signature et tampon (annexe 2)
- Fiches techniques des différents éléments de l'installation
- Planning d'exécution des travaux

Enveloppe B : Offre financière :

L'enveloppe B portant la mention "Enveloppe B : Offre Financière" contiendra les documents suivants :

- **Soumission**
- Bordereau des Prix/Détail estimatif
- Décomposition des prix (annexe 9)

Enveloppe C: documents administratifs

Le soumissionnaire est tenu de fournir une Enveloppe des pièces Administratives, qui contient les documents suivants :

- Cautionnement provisoire (annexe4)
- Fiche de renseignements généraux (annexe3)
- Cahier de charges ou agrément pour les sociétés travaillant dans le domaine **de fourniture et installation de système de production d'énergie électrique à partir des panneaux photovoltaïques.**
- Le présent dossier paraphé, signé et daté
- Certificat d'affiliation à la CNSS

ARTICLE 13 : Ouverture des plis

- L'ouverture des plis et l'évaluation des offres jusqu'au choix de l'adjudicataire du marché se fera conformément aux Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires, et ce comme suit :
- La date limite fixée pour la réception des offres au bureau d'ordre de la FNCT est celle fixée par l'avis de consultation, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.
- Seuls seront ouverts les plis qui auront été reçus au plus tard à la date limite fixée pour la réception des offres techniques et financières.
- L'ouverture des plis se déroulera en une seule séance, le jour et à l'heure indiqués dans l'avis de consultation, au siège de la FNCT
- La Commission d'ouverture des plis, éliminera les offres non conformes à l'objet du marché et celles ne comportant pas les pièces citées à l'article 12.6

13.1 Méthodologie d'évaluation

La commission d'évaluation procédera comme suit :

- **En première étape**, et après vérification des offres administratives, elle vérifiera la validité des documents constitutifs de l'offre financière, corrigera les erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant et classera toutes les offres financières suivant le montant HTVA par ordre croissant.
- **En deuxième étape**, elle procédera à la vérification de l'offre technique classée première financièrement. **Si cette offre n'est pas satisfaisante techniquement, elle passera à l'évaluation technique de la seconde offre.**

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant et ayant répondu aux critères techniques exigés.

13.2 Évaluation technique- Critères de conformité des offres

Les deux critères pour l'**évaluation de la conformité technique** des offres sont les suivants :

- L'expérience similaire du soumissionnaire,

- Les moyens humains obligatoires proposés pour la direction et la conduite des travaux.
- Tableau de détails techniques du matériel (annexe2)

En cas où l'offre la moins-disante serait **non conforme** aux prescriptions techniques demandées par la présente consultation elle sera éliminée. **Il est bien entendu que si l'un des critères mentionnés ci-après est considéré non conforme pour l'offre évaluée il en résulte que toute l'offre est non conforme et sera écartée. La seconde offre moins-disante dans le classement financier sera alors vérifiée quant à sa conformité aux prescriptions techniques.**

Il sera donc procédé à la vérification des qualifications des soumissionnaires et à la détermination de leurs aptitudes à exécuter le projet de façon satisfaisante conformément aux critères minimums exigés suivants :

Critère n°1 : Expérience similaire du soumissionnaire

Le soumissionnaire, participant soit à titre individuel soit en groupement avec d'autres entreprises, doit justifier la réalisation et l'achèvement durant les années 2020 à 2024 d'au moins :

Deux (02) projets d'installation d'un système photovoltaïque.

Le soumissionnaire doit fournir la liste des projets réalisés en indiquant conformément au modèle joint (annexe7) : le nom du maître d'ouvrage, la nature et la consistance du projet, date début et fin du projet en joignant une copie des justificatifs nécessaires (PV de réception, attestation de bonne fin ou autre documents similaires).

Les expériences en tant que sous-traitants explicitement documentés seront acceptées à condition que le contrat de sous-traitance couvre les travaux requis.

Critère n°2 : Moyens humains

L'entreprise doit disposer au minimum du personnel indiqué ci-dessous.

A défaut son offre sera rejetée.

Désignation des membres de l'équipe	Expérience année	Nombre exigé	Projets similaires Réalisés
Chef de projet (minimum technicien supérieur en électricité ou en électromécanique ou en énergétique ou en spécialité relatant de l'électricité)	2	1	1
Chef de chantier (minimum technicien professionnel en électricité ou en électromécanique ou en énergétique ou en spécialité relatant de	1	1	1

l'électricité)			
----------------	--	--	--

L'entreprise doit se procurer un nombre minimal de 2 ouvriers affectés au chantier

Pour permettre l'appréciation de l'expérience du personnel proposé pour le poste de chef de projet et de chef de chantier le soumissionnaire devra fournir dans les CVs au moins les informations suivantes pour chaque profil :

- Noms et prénoms
- Nombre d'années d'expérience
- Diplômes ou certificats professionnels
- Le soumissionnaire devra présenter le CV du chef de projet

N.B: L'expérience est comptée à partir de la date d'obtention du diplôme ou certificat.

Projet similaire est tout projet d'installation d'un système photovoltaïque de puissance similaire

Les projets similaires ne sont validés que par une attestation de bonne fin.

ARTICLE 14 : Moyens matériels

Le soumissionnaire doit disposer d'un matériel permettant l'installation dans des bonnes conditions ainsi que les instruments de mesure nécessaires.

ARTICLE 15 : Validité de l'offre

L'offre du soumissionnaire devra être valable durant cent vingt (120) jours calendaires au lendemain de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 16 : Obligations des deux parties

Obligations de la FNCT

La FNCT assistera le soumissionnaire lors de l'exécution des travaux et lui indiquera l'emplacement exact de l'implantation.

La FNCT se chargera de la démarche administrative avec les administrations compétentes et conformément aux procédures en vigueur.

Obligations du soumissionnaire

Le prestataire s'engage à effectuer toutes les tâches définies dans les termes de références et à respecter toutes les directives et tâches demandées et ce dans les délais impartis.

ARTICLE 17 : Modalités de paiement

Le paiement des prestations se fera en une seule fois après la réception provisoire des travaux.

Les travaux se feront dans le cadre d'un projet exonéré de la TVA, le paiement se fera en HTVA, une attestation d'exonération sera délivrée à l'adjudicataire au paiement.

Article 18 : Caractère des prix

Le titulaire ne peut sous aucun prétexte revenir sur les prix du Marché qui ont été consentis par lui. Les prix sont fermes et non-révisables.

ARTICLE 19 : Pénalités de retard

En cas de retard dûment constaté dans les délais contractuels, le soumissionnaire sera passible, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard de : un deux millième (1/2000ème) du montant global en H.T de la consultation par jour de retard, dimanche et jours fériés compris. Le montant des pénalités est plafonné à cinq pour cent (5%) de ce montant.

ARTICLE 20 : Résiliation

La FNCT peut décider la résiliation du marché conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résiliation est prononcée aux torts exclusifs de l'entrepreneur en application des dispositions du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant sur la réglementation des marchés publics.

Le marché est résilié dans les cas suivants :

- Si le fournisseur ne met pas fin à sa carence dans un délai de 10 jours de la date de mise en demeure envoyée par accusé de réception.
- Au cas où l'Administration résilie le marché, elle peut acquérir aux conditions et de la façon qu'il lui paraisse convenable la fourniture semblable à celle qui n'a pas été livrée.
- Dans ce cas, le fournisseur sera responsable vis-à-vis de l'Administration de tout coût supplémentaire qu'aura entraînée cette acquisition, cependant le fournisseur continuera à exécuter le marché dans la mesure où il n'est pas résilié en totalité.
- Dans le cas du décès du titulaire ou sa faillite, l'administration peut accepter en cas de nécessité les offres émises par les héritiers ou les créanciers ou le liquidateur.
- En cas de constatation du non-respect de la déclaration de non influence dans les différentes étapes de la conclusion du marché.

Dès réception de la notification de la résiliation, le fournisseur devra

- Arrêter la commande à la date et dans les limites indiquées par la notification ;
- Résilier ou suspendre tout contrat, toute commande de matériel et toute prestation de service à la seule exception de ce qui est nécessaire pour terminer toute partie de la commande qui n'aurait pas été comprise dans la résiliation et prendre toutes mesures conservatoires nécessaires dans les limites et dans les conditions prescrites par la FNCT.

Lu et approuvé

Par le soumissionnaire

(Nom, signature et cachet)

ANNEXES

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAÏQUE AU SIEGE DE LA FNCT**

A N N E X E 1

SOUMISSION

A Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes.

Je soussigné.....

...

(Nom, Prénom, Profession)

Faisant éllection de domicile à.....

Et agissant en qualité de.....

De l'entreprise.....

dont le siège social est à.....

société..... (type de société : Anonyme, en nom collectif, à responsabilité limitée, etc.).

Inscrite au Registre National des Entreprises.....

le..... sous le numéro.....

Après avoir pris connaissance des documents de la consultation, en vue de réaliser les travaux de fourniture et installation d'un système photovoltaïque au siège de la FNCT

1. Je me sou mets et m'engage à exécuter les prestations objet du présent marché, conformément aux règles et aux conditions de la présente consultation, moyennant le montant initial toutes taxes comprises, à l'exception de la TVA, que j'ai établi moi-même et qui s'élève à (1) :

...

(DT)

2. Je m'engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter le marché des notifications conformément aux ordres de service, et à le terminer dans le délai fixé par le marché.

3. J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de **cent vingt (120) jours** Calendaires à compter de la date fixée pour la réception des offres.

4. La Fédération se libèrera des sommes qui me sont dues pour l'exécution du marché, pour les prestations exécutées, par virement à mon compte N°RIB (2)ouvert à l'agence de.....

5. J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de l'entreprise pour laquelle j'interviens), que je ne tombe pas (ou que ladite entreprise ne tombe pas) sous le coup des interdictions légales prévues en Tunisie.

6. J'ai pris note que la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes peut :

- Ne pas donner suite à la consultation

- Ne pas justifier son choix, et, de ce fait, je ne peux élever aucune réclamation.

7. J'accorderais un Rabais de.....

Fait à....., le.....

Lu et approuvé

Le soumissionnaire

(1) Montant exprimé en dinars, en toutes lettres et en chiffres

(2) Relevé d'identité Bancaire (20 chiffres)

ANNEXE2

Caractéristiques Techniques du Matériel

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE AU SIEGE DE LA FNCT**

**ANNEXE 3
FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Nom ou raison sociale.....

Adresse.....

Adresse électronique

Téléphone..... Fax.....

Date de création

Enregistrement au bureau d'enregistrement des sociétés de

sous le n°:.....

Date d'enregistrement.....

Capital enregistré.....

Capital versé

Effectif approximatif du personnel technique permanent.....

Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à la Fédération
Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT)*.....

(Nom, prénom et fonction)

Fait à.....,le

(Nom, signature et cachet du soumissionnaire)

A joindre procuration (authentification légale)

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAÏQUE AU SIEGE DE LA FNCT**

A N N E X E 4
MODELE D'ENGAGEMENT
D'UNE CAUTION PROVISoire PERSONNELLE ET SOLIDAIRE
(à produire au lieu et place du cautionnement provisoire)

Je soussigné-nous soussignés (1)
Agissant en qualité de (2)

.....
1) Certifie - certifions que (3) a été agréée par le
ministre des finances en application de l'article 113 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014
et les textes subséquents l'ayant modifié ou complété, portant réglementation des marchés
publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3)
.....a constitué entre les mains du trésorier général de
Tunisie suivant récépissé n°en date du la caution fixe
De 5000 dinars prévus par le décret sus visé et que cette caution n'a pas été restituée.

2) Déclare me-déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire. (4)
..... domicilié à
(5).....pour le
montant de la caution provisoire, auxquels ce dernier est assujetti en qualité de
soumissionnaire à la consultation de la FNCT relative aux " **TRAVAUX DE FOURNITURE ET
INSTALLATION D'UN SYSTEME PHOTOVOLTAÏQUE AU SIEGE DE LA FNCT** "

Le montant du cautionnement provisoire s'élève à **Trois milles Dinars (3000DT)**.

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant
garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et
ce à la première demande écrite de la FNCT, sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de
différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une
mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

La présente caution sera valable **cent vingt (120) jours** à compter du lendemain de la
date limite de réception des offres.

Fait.....,le.....
Signature de l'établissement bancaire

(1) Nom(s)et prénom (s)du(des)signataire(s). (2) Raison sociale et adresse de
l'établissement garant. (3) Raison sociale de l'établissement garant (4) Nom du
soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale).
(5) Adresse du soumissionnaire. (6) Exemplaire original destiné à la FNCT.

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAÏQUE AU SIEGE DE LA FNCT**

A N N E X E 5
MODELE D'ENGAGEMENT
D'UNE CAUTION DEFINITIVE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE (7)
(à produire au lieu et place du cautionnement définitif)

Je soussigné (1) agissant en qualité de (2)

.....
1) Certifie — Certifions que (3)a été agréé par le ministre des finances en application de l'article 113 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3)

.....
A constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° en date du le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4)domicilié à (5)

Au titre du montant du cautionnement définitif auquel ce dernier est assujéti en qualité de titulaire du marché n°passé avec la FNCT en date du enregistré à la recette des finances (6) relatif au **"TRAVAUX**

DE FOURNITURE ET INSTALLATIOND'UN SYSTEME PHOTOVOLTAÏQUE AU SIEGE DE LA FNCT"

Le montant du cautionnement définitif, s'élève à 3 % du montant du marché, ce qui correspond à Dinars (en toutes lettres), et à Dinars (en chiffres).

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de la FNCT sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application de la réglementation en vigueur, la caution qui remplace le cautionnement définitif devient caduque à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai de quatre mois à compter de la date de réception définitive des prestations selon les dispositions du marché.

Si le titulaire du marché a été avisé par la FNCT, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par la FNCT.

Fait à....., le.....
Signature de l'établissement bancaire

(1) Nom(s) et prénom(s) du(des)signataire(s). (2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant. (3) Raison sociale de l'établissement garant. (4) Nom du titulaire du marché. (5) Adresse du titulaire du marché (6) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances. (7) Exemplaire original Enregistré destiné à la FNCT

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE AU SIEGE DE LA FNCT**

**ANNEXE 6
LISTE DES MOYENS HUMAINS
QUE LE SOUMISSIONNAIRE COMPTE MOBILISER
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX**

1-Chef de projet (minimum technicien supérieur en électricité ou en électro mécanique ou en énergétique ou en spécialité relatant de l'électricité)

Nom et prénom:.....

Fonction:.....

Diplôme universitaire:.....

Nombre d'années d'expérience:.....

Nombre d'années dans l'Entreprise:.....

Projets similaires:.....

2 –Chef de chantier (minimum technicien professionnel en électricité ou en électromécanique ou en énergétique ou en spécialité relatant de l'électricité)

Nom et prénom:.....

Fonction:.....

Nombre d'années d'expérience:.....

Nombre d'années dans l'Entreprise:.....

3 – Je m'engage en outre si je serais adjudicataire du marché de mettre à la disposition du chantier lors de l'exécution des travaux au minimum deux (02) ouvriers

N.B : joindre obligatoirement la copie conforme du diplôme, le C.V détaillé avec la signature de celui-ci, comme indiqué à l'article 10 moyens humains

Fait àle.....

(Nom, signature et cachet du soumissionnaire)

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE AU SIEGE DE LA FNCT**

**ANNEXE 7
LISTE DES TRAVAUX SIMILAIRES EFFECTUES
PAR L'ENTREPRISE**

1	Numéro du marché
	Nom du marché
	Pays
2	Nom du maître de l'ouvrage
3	Adresse du maître de l'ouvrage
4	Nature de travaux similaires au marché pour lequel le candidat désire participer
5	Rôle joué par le Candidat (cocher une seule mention) •Unique entrepreneur •Sous-traitant •Membre d'un groupe ment d'entreprises (Désigner le pourcentage de participation dans le groupement)
6	Valeur totale du marché (une fois achevé ou, pour les marchés en cours, à l'attribution, en monnaies spécifiées)
7	Date d'attribution
8	Date d'achèvement
9	Durée du marché (nombre d'années ou de mois)

Nom du Candidat ou du membre d'un groupement d'entreprises.

Utiliser une feuille séparée pour chaque marché.

Tableau récapitulatif

DESIGNATION DES TRAVAUX	PRINCIPALES (*) CARACTERISTIQUES	DATE DE COMMENCEMENT	DATE D'ACHEVEMENT	MONTANT En devise ou en Dinars

Fait à.....Le.....

Nom et Prénom :

Signature(s) du(des) soumissionnaire(s)

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE AU SIEGE DE LA FNCT**

A N N E X E 8

MODELE D'ENGAGEMENT

D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE

(à produire au lieu et place de la retenue de Garantie)

Je soussigné ou nous soussignons (1)

agissant en qualité de (2).....

1/ Certifie - Certifions que (3)

a été agréé par le Ministre des Finances en applications de l'article 112 du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3) a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n°.....en date du le cautionnement fixe de 5000 dinars prévu par l'article 55 du décret susvisé, et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2/ Déclare me - (déclarons nous), porter caution personnelle et solidaire (4)

domicilié à (5) pour les montants de la retenue de garantie aux quels ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du marché n°..... passé avec (6) en date du.....Enregistré à la recette des finances (7) pour le marché « **TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE AU SIEGE DE LA FNCT** » (8)

montant de ladite retenue de garantie s'élève à.....
... Dinars (9).

3/ M'engage- (nous nous engageons) à effectuer le versement des sommes susvisés et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande de l'administration sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.

4/ En application de la réglementation en vigueur, la caution qui remplace la retenue de garantie est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par la personne responsable du marché dans le délai de quatre mois suivant la date de réception définitive des travaux, pour autant que le titulaire du marché a rempli à cette date ses obligations au regard de l'administration contractante.

La caution cesse d'avoir effet à l'expiration du délai de quatre mois visés ci-dessus, sauf si l'administration contractante a notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à la caution que le titulaire du marché n'a pas rempli toutes ses obligations. Dans ce cas, l'engagement de la caution ne peut être levé que par mainlevée délivrée par la personne responsable du marché Fait à.....le.....

Signature de la banque

(1) Noms et prénoms du ou des signataires (2) Raison sociale et adresse de l'établissement (3) Raison sociale de l'établissement (4) Nom du titulaire du marché (5) Adresse du titulaire du marché (6) Service qui a passé le marché (7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances. (8) Eventuellement, indication des articles du cahier des charges du marché. (9) Montant en toutes lettres

**TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE AU SIEGE DE LA FNCT**

ANNEXE 9
Décomposition Des Prix

NATURE DE LA DECOMPOSITION

Le soumissionnaire doit fournir, à l'appui de son offre, la décomposition des prix du bordereau. Cette décomposition des prix doit comporter deux parties distinctes :

1. Le sous-détail de chaque prix unitaire du bordereau décomposé suivant le tableau ci- après :

1.1-une partie "Matériel" détaillée en temps élémentaires et prix unitaires,

1.2-une partie "Main d'œuvre" détaillée en temps élémentaires et prix unitaires.

2. La justification des éléments généraux ci-dessus faisant ressortir notamment :

2.1. Les taux horaires de fonctionnement du matériel décomposé en valeur locative et dépenses d'énergie,

2.2. Les prix unitaires de main d'œuvre avec indication des éléments qui s'y rapportent, notamment les salaires, honoraires, heures supplémentaires, charges sociales, primes, déplacements, etc...

2.3. Le calcul du ou des coefficients de règlement (majoration sur déboursés décomposés en frais généraux de siège, faux frais, impôts, taxes sauf la TVA ainsi que toutes autres charges et bénéfices)

MODELE DE DECOMPOSITION DES PRIX

La décomposition sera effectuée suivant le modèle ci-joint, de façon que l'application du détail estimatif, à la décomposition des prix unitaires donne la décomposition totale fixée par l'entrepreneur.

NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE OU TEMPS ELEMENTAIRE	MONTANT EN DINARS		
		PRIX UNITAIRE	TOTAL PARTIEL	COEFFICIENT DE REGLEMENT
MATERIEL				
MAIN D'OEUVRE				
TOTAL				

Nom, Signature et cachet du soumissionnaire

